

Zeitschrift: Domaine public
Herausgeber: Domaine public
Band: 26 (1989)
Heft: 957

Artikel: Protection des eaux : faux calcul
Autor: Delley, Jean-Daniel
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1011100>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

(jd) Lors de la dernière session parlementaire, le Conseil national a redonné quelque vigueur au projet de révision de la loi fédérale sur la protection des eaux, projet singulièrement affaibli précédemment par le Conseil des Etats. Néanmoins la version du Conseil national reste bien en-deça des attentes d'une large partie de l'opinion publique exprimées dans un vote constitutionnel il y a bientôt 14 ans et avivées par les réalisations et les projets qui touchent les derniers cours d'eau libres du pays.

Les cantons alpins, forts de leur capital hydraulique, cherchent à mettre en valeur toutes leurs ressources. Si à court terme cette volonté peut se révéler payante, elle procède néanmoins d'un faux calcul. Face à la croissance de la consommation électrique, l'augmentation de production qu'on peut espérer

PROTECTION DES EAUX **Faux calcul**

de la domestication des derniers ruisseaux de montagne et de l'abaissement des débits minimaux des cours d'eau ne fait pas le poids. Seule l'importation d'électricité nucléaire et, plus tard, la construction de centrales nucléaires sur sol suisse pourraient répondre à notre fringale énergétique. Et, de ce fait, la production hydroélectrique indigène diminuera en importance relative et les cantons alpins perdront leur position stratégique.

La valorisation du capital hydraulique suisse passe donc obligatoirement par une politique déterminée d'économie d'électricité. Une fois encore, il faut rappeler les conclusions du groupe d'experts pour les scénarios énergétiques qui estime que notre consommation pourrait être réduite de moitié sans diminuer notre confort. Mais pour l'heure les pouvoirs politiques semblent plus préoccupés par le développement de nos capacités de production que par la mise en place des mesures propres à limiter la consommation: l'article constitutionnel sur l'énergie n'est toujours pas sous toit et le Parlement n'a pas encore eu le temps de s'attaquer à l'arrêté sur l'utilisation de l'énergie. ■

LUTTE CONTRE LA DROGUE

Les conséquences d'un échec

(pi) Faut-il «dépénaliser» la consommation de stupéfiants? Même si l'idée choquera plus d'un, elle revient souvent sur le tapis. Dernière proposition en date, celle de la sous-commission «drogue» de la Commission fédérale des stupéfiants, qui a rendu son rapport public la semaine dernière.

A la fois courageux et lucide, ce document met le doigt sur certains points pas toujours glorieux de la politique actuelle et tire les conséquences de son échec: prison et amendes n'ont pas réussi à faire baisser le nombre des consommateurs et les effets secondaires de ce système l'emportent parfois sur les avantages qu'on en attendait: le contact avec le milieu carcéral ou le système policier favorise trop souvent la récidive et met les jeunes en relation avec d'autres délinquants, ce qui rend une «réinsertion» difficile et aléatoire.

Le rapport, qui émet des recommanda-

tions à l'adresse du Conseil fédéral (voir ci-dessous), appuie ses conclusions sur certains constats:

● La conception d'une lutte contre la drogue basée essentiellement sur la punition est, comme on vient de le voir, un échec. Chargés de son application, les cantons n'ont souvent pas été à la hauteur, la plupart de leurs activités étant ponctuelles et des conceptions globales de lutte n'existant qu'exceptionnellement. De plus, la prison est l'endroit où le taux de rechute ou de récidive est le plus grand, comparé aux prises en

Les recommandations

Dans les dispositions pénales

– Suppression de la pénalisation de la consommation de drogues, quelles qu'elles soient, ainsi que de la détention et de l'acquisition de petites quantités pour la consommation personnelle. Le trafic des drogues serait en revanche toujours réprimé, mais des peines plus légères seraient fixées pour le délinquant toxicomane qui se livre au trafic pour satisfaire sa propre dépendance.

– Les délinquants toxicomanes devraient pouvoir passer, en cours d'exécution d'une peine, d'un établissement pénitentiaire dans une institution thérapeutique.

– Mise en œuvre de moyens accrus de lutte contre le trafic illégal à dessein de lucre, notamment par le renforcement des contrôles aux frontières, la création, au niveau fédéral, d'une police des stupéfiants, le renforcement des moyens d'enquête, la recherche d'informations dans les pays producteurs, la mise en œuvre d'une

meilleure collaboration internationale et la promotion de programmes de cultures de substitution dans les pays producteurs.

Par rapport au sida

En plus du renforcement des mesures existantes (lieux de consultation proches de la scène de la drogue et possibilités de traitements ambulatoires), le rapport propose notamment de rendre accessible le matériel d'injection, que ce soit par distribution libre ou sélective ou par l'échange des seringues.

Des propositions sont également faites pour le domaine de la recherche scientifique. Enfin, une minorité des experts souhaitait libéraliser totalement le cannabis (trafic et consommation). Cette disposition aurait toutefois été à l'encontre d'accords internationaux ratifiés par la Suisse. La majorité de la commission reste ouverte à cette éventualité, après concertation internationale.